

**Elections professionnelles des 8 et 9 janvier :
J – 16
Pour être bien représentés, n'oubliez pas de voter !**

La propagande électorale et les documents pour le vote par correspondance ont été envoyés cette semaine au domicile des agents concernés par le second tour des élections professionnelles. Il est indispensable que ceux qui souhaitent voter par correspondance le fassent dès réception de ces documents et renvoient leur vote rapidement, en utilisant les enveloppes fournies, celui-ci devant parvenir au plus tard au centre de vote le 9 janvier pour être pris en compte.

Elections au CASVP : les résultats.

Le second tour des élections des représentants du personnel dans les CAP du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris s'est déroulé le 16 décembre. Au terme de ces élections, l'UCP améliore sa représentativité dans cet organisme, avec 5 sièges dans les CAP, contre 2 auparavant.

A noter que la participation au second tour n'a pas mobilisé la moitié des personnels concernés, 48% pour la CAP n° 10 et 31% des non titulaires.

La représentativité au CTP du CASVP n'est, à l'heure actuelle, pas encore déterminée et fera l'objet d'une publication dans UCP Flash dès qu'elle sera connue.

L'UCP remercie vivement les électeurs qui lui ont accordé leur confiance et lui ont permis d'améliorer sa représentativité. Les élus UCP seront à leur écoute et veilleront à la protection des intérêts de tous.
syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr.

Les syndicats reçus à la DSTI.

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, l'intersyndicale DSTI, à laquelle participe l'UCP, a été reçue le 15 décembre à 16h00 par Jean-Claude MEUNIER, DSTI, en présence de Sylvie PAWLUK, chef du Bureau des Relations Sociales à la DRH.

L'ordre du jour de cette réunion comportait trois points :

- Les indemnités pour traitement informatique de nuit (code 500) et les indemnités de conférencier SOI (code 635)
- Le reliquat de 25% de prime de fonctions informatiques (code 468)
- Les fiches métier informatiques.

Jean-Claude MEUNIER a assuré que les montants versés au titre des indemnités code 500 et 635 seraient compensés intégralement pour chaque agent pour 2009 et les années suivantes. La situation particulière de chaque agent a été examinée par le BRH et une solution adaptée au régime indemnitaire de chacun a été trouvée. En ce qui concerne le « reliquat » de 25% versé en fin d'année sous le code 468, il ne fait l'objet d'aucun changement contrairement à ce qui *semblait* découler des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les fiches métier informatiques ne sont pour l'instant que des documents de travail non validés. Elles seront prochainement mises sur l'intranet DSTI afin que les agents puissent en prendre connaissance et émettre des observations (exemple : absence de correspondance statutaire avec la filière administrative dans la majorité des cas). Dans l'immédiat, ces fiches ne seront plus utilisées au cours de l'entretien d'évaluation 2008.

Rappelons que les fiches métier s'inscrivent dans une démarche transversale de la Ville qui souhaite se doter d'un répertoire des métiers à l'instar des fonctions publiques d'Etat et Territoriale.

.../...

Les engagements de maintien des rémunérations obtenus par les agents sont le résultat de leur mobilisation rapide et massive :

- Signature d'une pétition (160 signatures recueillies)
- Refus de se rendre aux entretiens individuels planifiés par la DSTI pour expliquer les changements intervenant sur les primes
- Manifestations devant l'entrée de la DSTI
- Intervention auprès de Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des Personnels, lors des CAP du 10 décembre
- Enfin, dépôt d'un préavis de grève pour le 16 décembre.

En plus de l'ordre du jour, l'intersyndicale a demandé la tenue d'un CTP le plus rapidement possible après le second tour des élections professionnelles pour aborder les points suivants :

- Les fiches métier
- Le mode de travail par pôle prévu par le Secrétariat Général
- Le centre de compétence SAP (où sont affectés des agents DSTI mais sous l'autorité opérationnelle du SG).
- L'audit de la DSTI de décembre 2007 (lien sur le site **Internet** de la Ville de Paris : http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=6313&document_type_id=4&document_id=14231&portlet_id=14230&multileveldocument_sheet_id=9193) réalisé par l'Inspection Générale.

Bonnes fêtes.

UCP Flash va maintenant prendre quelques jours de congés et vous retrouvera début janvier. En attendant, **nous vous souhaitons de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !**

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45